

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 – 07 - 05

Séance du 3 juillet 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet,

Représentés : 5

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI,
MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TOCHE
SOULÉ, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,
GUEGUEN, OLIVIER, PATOILLARD, ROCHE, SAOUT,
VALENTIN.

PLAGE DES LECQUES

**RAPPORTS ANNUELS
DES SOUS-TRAITANTS
DES LOTS DE PLAGE**

EXERCICE 2017

Etaient représentés :

Adjoint : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Madame
Andrée SAMAT), Messieurs Antoine BAGNO (procuration à
Monsieur Frédéric HERBAUT), Jean-Pierre LE VAN DA
(procuration à Monsieur Louis FERRARA),

Conseillers Municipaux : Madame Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur le Maire), Monsieur Pierre LUCIANO (procuration à
Madame Sabine GIACALONE).

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20180703-DELIB20180705-
DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

En application de l'article R.2124-31 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de l'article 21 des sous-traités d'exploitation « Chaque année et ce avant le 31 mai, le sous-traitant adressera au concessionnaire un rapport qui comporte notamment les comptes financiers tant en investissement qu'en fonctionnement afférent au sous-traité, ainsi qu'une analyse du fonctionnement de ce sous-traité, en particulier au regard de l'accueil du public et de la préservation du domaine ».

L'objectif de ces rapports est de permettre à la collectivité concédante d'apprécier la bonne exécution des huit délégations de service public de bains de mer.

Monsieur le Maire soumet donc les principaux éléments relevés dans ces huit rapports annuels.

Le chiffre d'affaires global des 8 lots est de 3 302 K€ soit une augmentation de 11,8 %. Pour rappel, en 2016, il était de 2 954 K€

<i>Sous -traitant</i>	Chiffres d'affaires
Lot 1 : SARL ACAPULCO	346 K€
Lot 2 : SARL SPORTING PLAGÉ	626 K€
Lot 3 : SARL MACLOCA	422 K€
Lot 4 : SAS SOSERIC	415 K€
Lot 5 : SARL PERFUMO	351 K€
Lot 6 : SARL FAMILY BAINS	413 K€
Lot 7 : SARL MGPL	391 K€
Lot 8 : SARL GICO	338 K€

S'agissant de la qualité d'exploitation, on constate une amélioration des prestations rendues aux usagers (WIFI, paiement par CB, accueil de la clientèle familiale, nouveaux équipements...). La mise en place d'une procédure de contrôle des sous-traitants en 2016 (suivant une grille validée en séance du conseil municipal du 5 juillet 2016) a contribué à renforcer le suivi du respect des obligations des sous-traitants.

Vu la consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 21 juin 2018,

Le Conseil Municipal prend acte :

- 1) des rapports annuels 2017 des délégataires titulaires des sous-traités d'exploitation des lots de plage ;
- 2) de leur mise à disposition auprès du public en mairie dans les quinze jours qui suivent leur présentation à l'Assemblée. Le public sera avisé de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY